

Rapport du Président

Commission permanente du jeudi 25 septembre 2025 N° CP-2025-6-4-5 N° applicatif 13204

4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction générale adjointe des Solidarités

Service consulté

PACTE DES SOLIDARITÉS - AVENANT N.1 2025 DU VOLET SOLIDARITÉ

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de l'avenant 2025 n°1 à la convention financière 2024-2027 relative au Contrat alsacien des Solidarités, volet Solidarités, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'Etat.

Depuis 2024, une nouvelle contractualisation entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'Etat a remplacé l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNPLP), avec un objectif double de lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi.

Cette stratégie, co-financée à parts égales par la Collectivité et l'Etat, porte sur deux volets financiers distincts qui se déclinent en quatre axes d'intervention :

Volet solidarité :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Volet France Travail:

- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Ainsi le contrat alsacien des solidarités signé le 11 septembre 2024 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat, représenté par le Préfet de Région du Grand Est et du département du Bas-Rhin, et le Préfet du département du Haut-Rhin a permis de réaliser en 2024 un certain nombre d'actions, dont notamment :

- L'intensification du soutien apporté aux parents dans l'exercice de leur parentalité, avec notamment l'appui au développement d'équipes d'intervention mobiles spécialisées sur le soutien à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures collectives (multi-accueils, accueils de loisirs);
- Le soutien à l'ouverture d'antennes et de lieux de permanence des Maisons des Adolescents pour accueillir, d'orienter et d'accompagner les jeunes souffrant de troubles psychiques et leurs parents au plus près de leur domicile ou lieu de scolarisation. Ainsi, les antennes de Saverne et Sélestat/Ste Marie aux Mines ont été ouvertes ainsi qu'un lieu de permanence à Schirmeck. L'année 2024 a aussi permis d'étudier la faisabilité d'ouvrir des antennes à Haquenau et à Guebwiller ;
- La mise en place d'une fonction de développeur santé pour accompagner les équipes d'animation territoriale dans le déploiement de la Stratégie Santé alsacienne dans les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, à l'attention de l'ensemble des Alsaciens et notamment des publics les plus précaires. Les développeurs santé ont pu créer des partenariats et du lien en territoire ; des projets en lien avec les autres directions des solidarités, comme l'aide sociale à l'enfance, l'autonomie sont en cours afin de favoriser l'installation de professionnels de santé dans certains territoires ou à destination de publics spécifiques comme les enfants placés en familles d'accueil ou les personnes âgées en résidence autonomie ;
- Le soutien des associations en faveur de la lutte contre les exclusions, l'aide alimentaire en général et les épiceries sociales et solidaires en particulier. En plus du soutien financier, une coordination alsacienne des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire est déployée, afin d'améliorer l'interconnaissance, l'identification des phénomènes émergents et de favoriser le développement de projets innovants. L'objectif étant de soutenir les nouveaux projets et acteurs, et de repérer l'intérêt économique pour les filières alimentaires locales à vendre ou donner une partie de leur production aux structures de solidarité alimentaire.

Par ailleurs, une rencontre entre des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et des circuits agricoles de proximité a été organisée, dans l'idée de faciliter les synergies et de déterminer les pistes de travail en commun.

Afin d'articuler les priorités du Pacte des Solidarités avec les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace, un premier avenant à la convention financière 2024-2027 relative au contrat alsacien des solidarités (joint en annexe 1 au présent rapport) permet de réajuster les actions en lien avec les services de l'État pour 2025.

Pour 2025, 15 actions sont proposées à la contractualisation avec l'Etat, pour un montant total de dépenses de 3 174 650€, soit 1 587 325€ de recettes versées par l'Etat à la Collectivité. Compte tenu des recettes 2024 non consommées, d'un montant de 62 825 € (part Etat), et dues en majorité à des problématiques de ressources humaines, les recettes versées par l'Etat en 2025 s'élèveront à 1 524 500,50 €.

Ces actions, qui ont toutes vocation à contribuer à la lutte contre la pauvreté, mobilisent toutes les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace : accompagnement à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, accès aux soins, lutte contre la précarité énergétique ou encore maintien des personnes âgées précaires dans leur logement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2024-2027 relative au contrat alsacien des solidarités entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat, joint en

annexe au présent rapport et prévoyant un soutien financier de l'Etat à la Collectivité d'un montant de 1 524 500,50 € pour l'année 2025 concernant le volet solidarité décliné par les trois axes d'intervention ci-après :

De m'autoriser à le signer ;

Les crédits concernés seront encaissés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P136	0002	P136E02	T02	(4000) 74-74718-428	25 200,00€
P148	0001	P148E02	T01	(4000) 74-74718-428	300 500,00€
P148	O003	P148E02	T02	(4000) 74-74718-428	144 000,00€
P148	0004	P148E02	T01	(4000) 74-74718-428	120 000,00€
P040	0001	P040E02	T102	(1411) 74-747888-552	32 625,00€
P037	0006	P037E32	T100	(4268) 13-13158-552	250 000,00€
P021	0004	P021E02	T09	(57) 74-74718-021	652 175,50€
TOTAL					1 524 500,50 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.